Conditions des certifications

Organisation générale 2026 – 2027 :

Durée	10 mois
Nombre d'heures	730 heures en organisme de formation (OF) 469 heures minimum en Structure d'Alternance Pédagogique (SAP).
Dates ou calendrier	De début novembre au 31 août
Lieu(x)	4 rue de la Touche – 49400 Villebernier
Présentiel / distanciel / hybride	Hybride : Présentiel & Distanciel
Rythme de formation	- Lundi / mardi en OF - Le reste en entreprise : rappel règlementaire des 35h hebdomadaires (temps OF compris).
Les épreuves officielles	Positionnements / EPMSP / Pré-requis BC 4 / Certifications finales

Les positionnements :

Avant l'entrée en formation, chaque candidat bénéficie d'un positionnement individuel. Cette étape permet à SAF de mieux connaître son parcours, ses compétences, son expérience et ses besoins, afin de proposer un **Parcours Individuel de Formation (PIF) adapté**.

Le positionnement permet notamment d'identifier les acquis du candidat et les éventuels besoins de renforcement dans les différents domaines du **DEJEPS Sports Équestres**. À l'issue de cette étape, les résultats sont pris en compte dans la construction du parcours individuel de formation.

Le positionnement s'appuie sur **plusieurs temps d'évaluation complémentaires** :

1. **Un entretien individuel**
   D'une durée d'environ 20 minutes, il permet d'échanger sur :
   - ☐ votre parcours et votre expérience ;
   - ☐ votre perception du métier d'éducateur sportif ;
   - ☐ vos motivations pour intégrer la formation ;
   - ☐ votre capacité à vous exprimer et à présenter un projet cohérent.

2. **Un positionnement écrit** : Il permet d'apprécier votre capacité à communiquer à l'écrit ainsi que vos connaissances générales et techniques. Les sujets abordent notamment l'environnement de l'éducation populaire et du sport, la connaissance du cheval et de son bien-être, la pédagogie équestre et différents aspects de la pratique équestre.

3. **Une mise en situation pratique à cheval**
   Le candidat est observé pendant environ 15 minutes de pratique à cheval, avec une détente guidée puis un parcours de quatre obstacles de 75 à 80 cm, dont un obstacle de 60 cm au trot, suivi d'un court entretien. L'évaluation porte notamment sur l'équilibre, le mouvement en avant et la direction.

4. **Une mise en situation d'animation pédagogique**
   Le candidat anime pendant 15 minutes une séance destinée à des cavaliers de niveau Galop 2 à 4, sur un thème de son choix, avec au minimum quatre plastrons pédagogiques. Cette situation permet notamment d'observer la sécurité, le comportement et l'utilisation du vocabulaire professionnel.

Et après ?

- ☐ Les résultats du positionnement permettent à l'équipe pédagogique de **prendre en compte les acquis et les besoins de chaque candidat** dans la construction de son parcours.
- ☐ Le positionnement constitue donc un véritable **outil d'individualisation de la formation** : il permet de partir du niveau réel de chacun et d'identifier les compétences qui nécessitent un accompagnement ou un approfondissement.
- ☐ Le candidat et le centre de formation formalisent ensuite le **Parcours Individuel de Formation**, qui précise le volume horaire retenu après positionnement pour les différents blocs de compétences.

Le positionnement n'est pas seulement une étape administrative : c'est le point de départ d'un parcours de formation adapté à chaque candidat.

Les EPMSP :

DEJEPS Spécialité perfectionnement sportif mention « sports équestres »
EVALUATION DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Nom du candidat :

Organisme de formation :

Entreprise d'accueil :

Date et lieu de l'évaluation :

Capacité évaluée:
Être capable de mobiliser l'ensemble des connaissances liées à la sécurité et à l'encadrement des publics
Être capable d'assurer la mise en œuvre de la sécurité des pratiquants et des tiers en situation d'animation équestre

Conditions d'évaluation : L'évaluation s'effectue lors d'une situation collective d'initiation en carrière ou manège de niveau Galop 1 à 4, d'une durée de 20 minutes, en suivant les consignes de son formateur. La séance est suivie d'un entretien de 10 minutes maximum portant sur les aspects liés à la sécurité.

Objectif	Critères
Séance : Être capable de veiller à la protection des pratiquants et des tiers	Le candidat sécurise l'aire d'évolution Le candidat contrôle le harnachement des équidés (réglage et état) Le candidat contrôle l'équipement des cavaliers (tenue adaptée, port du casque..) Le candidat est attentif au comportement de l'ensemble des cavaliers et des équidés Le candidat veille au respect de l'intégrité physique des équidés Le candidat assure la sécurité des cavaliers
Entretien : Être capable d'effectuer une analyse succincte de sa séance Être capable de mobiliser des connaissances liées à la sécurité	Le candidat sait identifier en situation les risques pour les pratiquants et les tiers Le candidat donne les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance
Synthèse de l'évaluation	
☐ **FAVORABLE** ☐ **DEFAVORABLE**	

Cachet de l'OF

Nom et signature du formateur

L'objectif des EPMSP est avant tout de garantir que chaque futur éducateur est capable de placer la sécurité, la responsabilité et le bien-être du cheval au cœur de son intervention pédagogique.
En cas d'échec sur cette épreuve, un rattrapage est prévu par l'OF après un renforcement de la formation effectué.

Les certifications :

Modalités d'évaluation :

1) Production d'un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en sports équestres suivie d'une soutenance orale suivie d'un entretien.
2) Conduite d'une séance d'enseignement dans la discipline choisie par le candidat suivie d'un entretien

3) Conduite d'une séance d'entraînement dans la discipline choisie par le candidat faisant suite à un temps d'observation d'un couple de niveau Amateur ou équivalent.
4) Démonstration technique commentée dans la discipline choisie suivie d'un entretien portant sur la capacité du candidat à encadrer les sports équestres en sécurité.

UC1 - CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION	UC2 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION	UC3 - CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN SPORTS ÉQUESTRES	UC 4 - ENCADRER LES SPORTS EQUESTRES EN SÉCURITÉ
-Conception d'**actions** dans le cadre des **objectifs de la structure de sports** équestres en lien avec les spécificités des publics encadrés : **projet, objectifs, budget, programmation dans le temps …** -Élaboration et partage de **programmes sportifs en sports équestres** adaptés aux caractéristiques et besoins de chacun -Anticipation des évolutions possibles du projet d'action en prenant en compte les **caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap**	Le stagiaire doit : **-Coordonner une équipe** : collaboration, médiation, communication interne, gestion dynamique de groupe. -Définir des **choix techniques et stratégiques** -Assurer la **promotion, communication** aux publics concernés -Représenter la structure auprès des **acteurs et partenaires** -Contrôler **le budget des actions** programmées **-Adapter** les actions -Anticiper **les besoins en termes logistique** -Organiser **la maintenance technique** -Veiller au respect des **procédures de travail** **- Evaluer ses actions**	Le stagiaire doit : -Concevoir, réaliser et analyser des **progressions pédagogiques** équestres adaptées aux caractéristiques des publics : en **collectif / en individuel.** -Concevoir, réaliser et évaluer **des plans d'entrainement** -Concevoir des **supports pédagogiques** adaptés aux publics -Mettre en œuvre des **situations formatives** en tenant compte des singularités motrices, cognitives, et psychiques des stagiaires.	Le stagiaire doit : -Réaliser des **démonstrations techniques**, expliquer, évaluer … -Mettre en œuvre des **démarches pédagogiques adaptées** aux pratiquants, et leur permettant d'expérimenter la discipline en sécurité. **-Evaluer les risques**, maitriser les **gestes à réaliser en cas d'incident / accident**, anticipe les **risques juridiques** …. -Veiller à **l'intégrité physique et morales** des pratiquants (vigilance aux singularités physiques, motrices, cognitives, sensorielles et psychiques).

• un **document écrit** analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en sports équestres • **une soutenance orale = 20mn max + entretien de 40 mn max**	• A)-Conduite d'une **séance d'enseignement** dans la discipline choisie par le candidat suivie d'un entretien • B)-Conduite d'une **séance d'entraînement** dans la discipline choisie par le candidat faisant suite à un **temps d'observation** d'un couple de niveau Amateur ou équivalent.	• A)-**Démonstration technique commentée** dans la discipline choisie • B)-Un entretien portant sur la capacité du candidat à **encadrer les sports équestres en sécurité.**